



SAINT-PEVER

bulletin municipal

Fin 1988, le Conseil Municipal décide de la création d'un terrain de football. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Général et un terrain sera acheté (parcelle n°94 appartenant à Mlle Françoise Gautier).

DEMANDE DE SUBVENTION

La DDE fournit un plan qui est joint au dossier et propose une estimation de coût s'élevant à 250000,00F. Il faut savoir que le plan et l'estimation avancée sont fictifs et ne correspondent pas à la réalité des faits. Il n'y a rien d'étonnant ni rien d'anormal à cela, c'est pratique courante. Alors pourquoi procède-t-on de cette façon? Le but de l'opération est d'obtenir la subvention calculée sur un coût de revient plafonné à 250000,00F.

Une subvention de 49000,00F est accordée par le Conseil Général. Le but est atteint et c'est très bien.

Une fois la subvention obtenue, il reste à trouver le bon emplacement pour le terrain.

ACHAT DU TERRAIN

La parcelle N°91 d'une superficie de 1,56 ha, y compris l'ancien chemin d'exploitation au nord, est achetée pour la somme de 57500,00F le 05 Mars 1989.



QUESTION 1:

Pour y établir le terrain? Dans ce cas il semble que ce fut une erreur. Il n'y a rien de déshonorant à cela. Seuls ceux qui ne font rien ne se trompent jamais. Il aurait fallu étudier plus avant la faisabilité d'un terrain de football à cet emplacement. Avant que le terrain ne fut acheté, les professionnels avaient déjà émis des doutes au sujet de cette parcelle (trop étroite, trop de pente et trop de cailloux). Après études plus poussées sur le terrain, ces mêmes professionnels de la DDE nous ont confirmé qu'il serait insensé de faire à tout prix un terrain de football à cet endroit.

QUESTION 2:

Pour pouvoir être échangé? Alors oui, ça peut être une bonne idée. Dommage qu'elle soit un peu onéreuse mais ne soyons pas trop critique; c'est un acquis appréciable, sans lequel nous aurions été bloqués.

SUITE...

Très vite nous nous rendons compte de l'impasse concernant le terrain communal (terrain 1). Alors pourquoi ne pas essayer à nouveau de conserver l'emplacement actuel au bas du bourg? Ce serait la solution idéale et la moins coûteuse, mais ce serait trop facile et il y a longtemps que cela aurait été fait. Comme tout sport le football a ses règles et le terrain ses dimensions règlementaires. Jusqu'à présent la ligue a toléré "notre terrain" mais il est grand temps de se mettre aux normes. Cette solution suppose l'acquisition de deux parcelles au nord. Les négociations dans ce sens n'ont pas abouti.

M. Edmond Le Yan est propriétaire d'une parcelle d'une superficie de 1,57 ha face au parking. Il accepte l'échange de ce champ (terrain 2) contre le nouveau terrain communal plus une somme de 30000,00F et l'arrasement du talus en bordure du chemin d'exploitation et faisant partie du terrain communal. Ce terrain 2 est bien situé et le sol est de meilleure qualité. Malheureusement il est lui aussi trop étroit. Il faut empiéter sur la parcelle N° 40 appartenant à Mme Joséphine Sommier. Cette dernière donne son accord verbal.

VOTE

Fort de ces données, un vote est proposé au Conseil Municipal. La solution terrain 2 est rejetée par 7 voix contre et 4 voix pour. Le Conseil réclame une étude chiffrée comparative sur les terrains 1 et 2 avant de se prononcer de façon définitive.

TERRAIN 1

La DDE effectue un lever topographique sur les 2 terrains. Comme nous le précisons plus haut, devant les résultats de l'étude sur le terrain 1, l'ingénieur en charge du dossier conclut que le terrain ne peut, assurément pas tenir sur la parcelle et ne pousse pas plus avant ses investigations. Le plan proposé est le plus avantageux du point de vue de la dénivellation. Le terrain est mis à niveau avec le chemin d'exploitation; ce qui, du fait des 8 mètres de dénivelé, oblige un talutage qui empiéterait sur la parcelle située au dessus. Il n'y aura pas d'estimation chiffrée puisque le terrain ne tient pas sur la parcelle.

TERRAIN 2

La DDE effectue une étude complète concernant le terrain 2. La conclusion est une estimation approximative de coût de 530000,00F TTC, non compris la main courante. La TVA de 18% est reversée à la commune au bout de deux ans. Par le mécanisme de l'appel d'offres nous pouvons espérer tabler sur un coût maximum de 500000,00F, la subvention de 49000,00fr couvrant très largement les frais d'achat et d'échange de terrains.

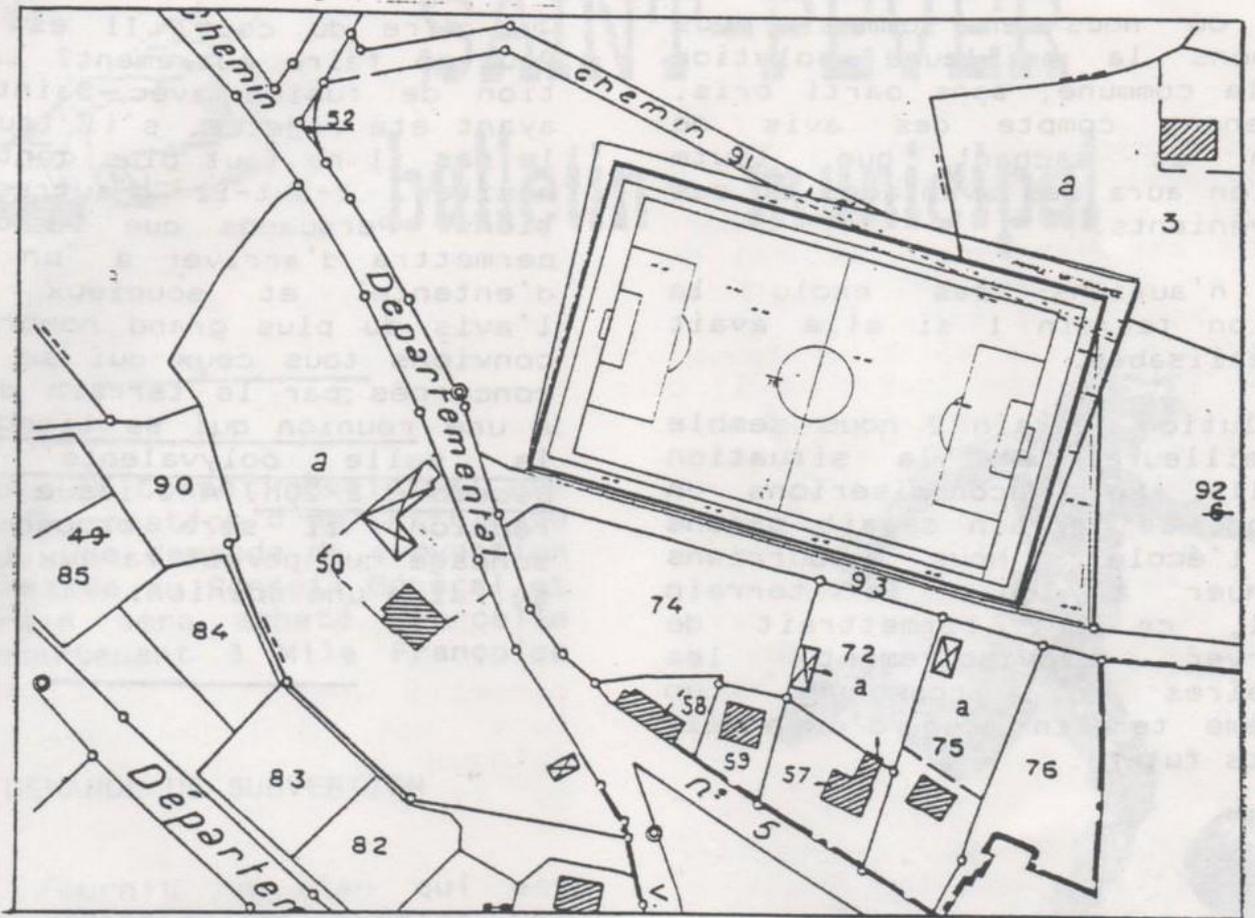
FINANCEMENT

300000,00fr	(autofinancement)
200000,00fr	(emprunt sur 15 ans)

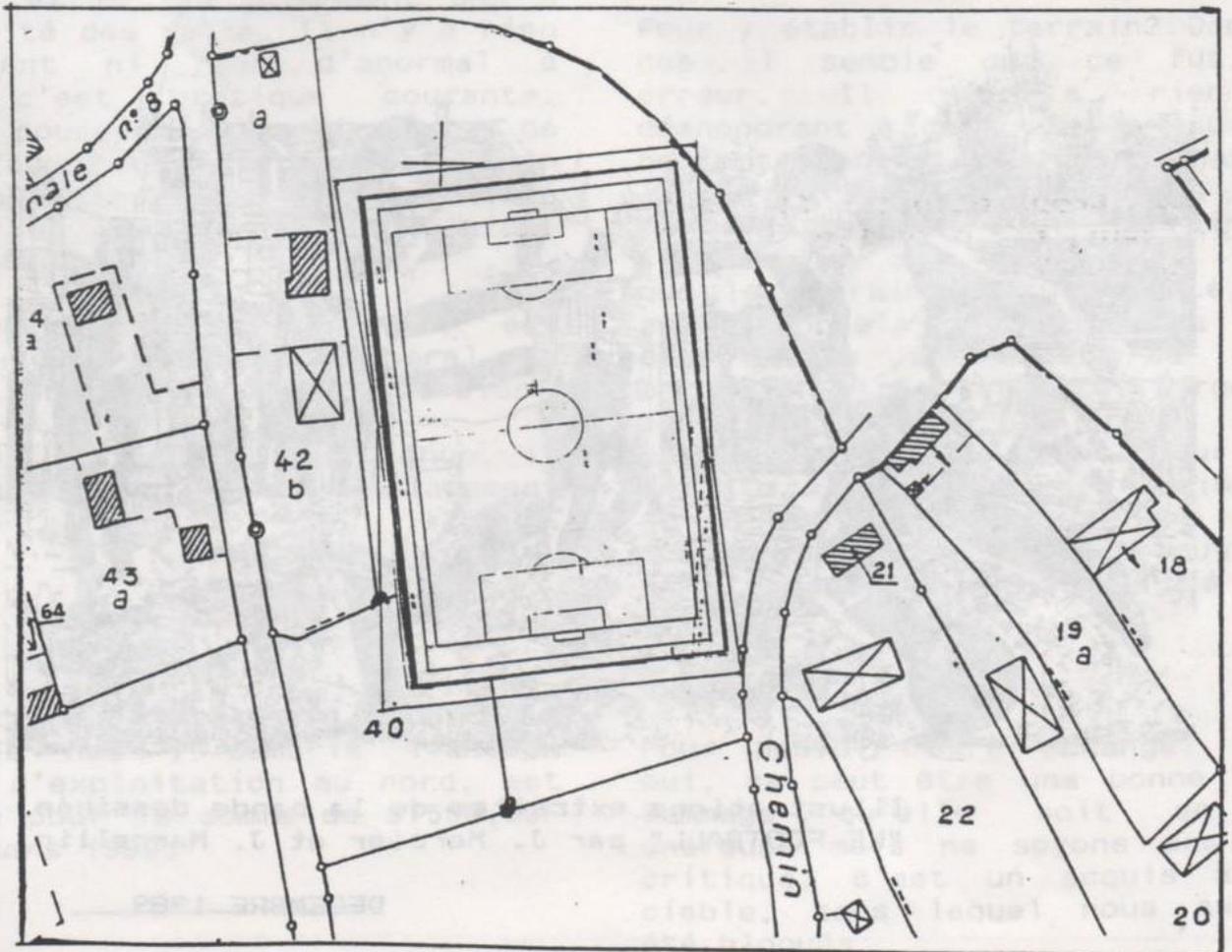
500000,00fr	

NORD

TERRAIN 1



TERRAIN 2



Voilà où nous en sommes. Nous cherchons la meilleure solution pour la commune, sans parti pris, en tenant compte des avis de chacun et sachant que toute solution aura ses avantages et ses inconvénients.

Nous n'aurions pas exclu la solution terrain 1 si elle avait été réalisable.

La solution terrain 2 nous semble la meilleure dans la situation actuelle. Nous économiserions un parking, le terrain serait proche de l'école. Nous pourrions continuer à louer le terrain actuel, ce qui permettrait de conserver provisoirement les vestiaires et conserver un deuxième terrain pour d'éventuels projets futurs.

Que dire du coût? Il est élevé. Peut-on faire autrement? La solution de fusion avec Saint-fiacre ayant été rejetée, s'il faut faire le pas il ne faut plus continuer à hésiter. Y-a-t-il d'autres solutions? Persuadés que le dialogue permettra d'arriver à "un terrain d'entente" et soucieux d'avoir l'avis du plus grand nombre, nous convions tous ceux qui se sentent concernés par le terrain de sport à une réunion qui se tiendra dans la salle polyvalente le 22 Décembre à 20h. A l'issue de cette réunion, il sera procédé à un sondage qui permettra aux élus de se faire une opinion.



Illustrations extraites de la bande dessinée "LE FOOTBALL" par J. Mercier et J. Marcellin